



## Conseil Municipal du 04/07/2024

### dans la salle du Conseil Municipal à 18H30

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet, à 18h30,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de TANNERON dûment convoqués le 25 juin 2024, se sont réunis en session ordinaire à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Michel FELIX, Maire.

**Présents :** Michel FELIX, Julien AUGIER, Valérie AUREAL, Bernard VIAL, Dominique SCORDO, Florent ANDRIEU Alexandra FUCHS, Béatrice LANA, Coraline ALEXANDRE, Nathalie DUVAL, Fabienne LOVERA, Bernard VIAL, Brigitte KLEPACH, Jean François LEZE, Max COVILI, David CASTEU, Nicolas COLLOMB, Edwige EMERY, MELANO Florence

Jean Denis GASTAUD donne procuration à Michel FELIX  
Brigitte KLEPACH donne procuration à Edwige HERBET

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Alexandra FUCHS

---

Ouverture de la séance 18h35

#### **DL 2024-43 OBJET : ANNULATION DL 2024-06 TAXES SUR LES PYLONES ELECTRIQUES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Par courrier en date du 10/04/2024, la Sous-Préfecture notifie par recours gracieux à la Commune, de bien vouloir retirer la DL2024-06 en date du 06 Mars 2024.

Monsieur le Maire après lecture du courrier, propose donc au Conseil Municipal de retirer la délibération,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après avoir délibéré décide :

ADOPTE le retrait de la délibération DL 2024-06

Adopté : à l'unanimité

---

#### **DL 2024-44 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT (FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES) DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dans le cadre de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Les travaux feront l'objet d'un Marché public.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- Sollicite auprès du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, le subventionnement de l'opération et inscrit les crédits au Budget,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents pour la bonne application de cette décision.

Adopté : à l'unanimité

**DL 2024-45 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DANS LE CADRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT CANTONAL POUR LA RENOVATION DES  
PARCS DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du FIC (Fonds d'Investissement Cantonal) afin de rénover le parc de luminaires d'éclairage public

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- Sollicite auprès du Conseil Départemental, le subventionnement et inscrit les crédits au Budget,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents pour la bonne application de cette décision.

Adopté : à l'unanimité

---

**DL 2024-46 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
POUR LA RENOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, afin de rénover le parc de luminaires d'éclairage public

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- Sollicite auprès du Conseil Départemental, le subventionnement et inscrit les crédits au Budget,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents pour la bonne application de cette décision.

Adopté : à l'unanimité

---

**DL 2024-47 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIES DE FORET ET DE  
VEGETAUX – AMENAGEMENT ROUTE DE LA SORBIERE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de la prévention des risques d'incendies de forêts et de végétaux afin de procéder à la réfection de la route de la Sorbière et ce afin de permettre l'accès au secours pour la sécurisation du hameau de la Sorbière.

Les travaux feront l'objet d'un marché public.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- Sollicite auprès du Conseil Départemental, le subventionnement et inscrit les crédits au Budget,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents pour la bonne application de cette décision.

Adopté : à l'unanimité

**DL 2024-48 OBJET : ACCEPTATION D'UN DON DU LIONS INTERNATIONAL MANDELIEU THEOULE ESTEREL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Lions International Mandelieu Théoule Estérel par courrier en date du 14/05/2024, va procéder au versement d'un don de 1 200 € pour la réfection du sol du Préau de l'école.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ce don.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- D'accepter ce don,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents pour la bonne application de cette décision.

Adopté : à l'unanimité

---

**DL 2024-49 OBJET : REGULARISATION D'UNE CESSION ENTRE LA COMMUNE ET JEAN MARC ROUAUD-CLERGUES**

Monsieur le Maire propose de régulariser un échange entre la Commune et Monsieur ROUAUD-CLERGUES Jean Marc.

Cette demande avait été réalisée par l'ancienne municipalité en 1972 mais jamais régularisée.

Madame CADET Micheline avait cédé à la Commune une partie de sa parcelle pour élargissement des voies et financé les travaux, contre une partie de l'ancien chemin rural (plan et courrier ci-joint)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- De procéder à la régularisation à l'euro symbolique
- Permet à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette régularisation
- Les frais afférents à cette affaire restant à la charge de la Commune

Adopté : à l'unanimité

---

**DL 2024-50 OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE ATC FRANCE**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de Convention portant mise à disposition d'un terrain à la société ATC France.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention.

Adopté : Tous Contre

Les élus souhaitent l'étude d'un autre lieu d'implantation, et que la réétude de la redevance.

## DL 2024-51 OBJET : TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS ET PRETS DE MATERIEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipaux que les travaux réalisés par les services municipaux et la Police Municipale peuvent être facturés sur la base d'un bordereau de prix :

Bordereau des services techniques

Main d'œuvre	Tarif horaire du personnel pour travaux en régie	30,00 €
	Tarif horaire du personnel avec mise à disposition de matériel	55,00 €
	Tarif horaire du personnel avec utilisation d'un véhicule	60,00 €
Fourniture	Barrières	5,00 €
	Tables	5,00 €
	Chaises	5,00 €
	Barnum petit	50 € la journée
	Barnum grand modèle	200 € la journée

Bordereau de la Police Municipale :

Main d'œuvre	Tarif horaire du personnel pour travaux en régie	PM 40,00 € ASVP 30,00 €
	Tarif horaire du personnel avec mise à disposition de matériel (signalisation)	65,00 €
	Tarif horaire du personnel avec utilisation d'un véhicule Police Municipale	80,00 €
Fourniture	Tarif selon devis ou facture du fournisseur	

Ces bordereaux s'appliquent à l'exécution des travaux suivants :

Travaux en régie pour le compte de tiers sur le domaine public.

Le détail de chaque prix TTC est indiqué dans les bordereaux ci-dessus.

Ces prix seront réactualisés tous les 1ers janvier par l'application de la valeur du point de rémunération de la fonction publique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces bordereaux de prix applicables à compter de ce jour et révisables annuellement selon les modalités sus-indiquées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, décide :

- D'accepter ces bordereaux de prix TTC applicables à compter de ce jour et révisables annuellement selon les modalités sus-indiquées.

Adopté : à l'unanimité

**DL 2024-52 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS NUMERIQUES POUR LES SENIORS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, afin de faire bénéficier aux seniors de la commune des ateliers numériques

● Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- Sollicite auprès du Conseil Départemental, le subventionnement et inscrit les crédits au Budget,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents pour la bonne application de cette décision.

Adopté : à l'unanimité

---

**DL 2024-53 OBJET : FACTURATION DES PRESTATIONS CANTINE GARDERIE ET ACM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au regard des nombreux impayés concernant le service Cantine, Garderie et ACM, et les difficultés de recouvrement il est proposé la facturation avec paiement à échoir.

La réservation des prestations Cantine, Garderie et ACM Mercredi devra être effective au 1<sup>er</sup> du mois N-1, la facturation du mois N+1 interviendra le 02 de chaque, et les paiements devront être à jour pour bénéficier de la prestation le mois N.

(Cantine et Garderie et ACM Mercredi de Septembre devront être réservées au 01 Août – facturation le 02 Août – paiement avant le 31 Août pour bénéficier de la prestation). Toute annulation validée selon les conditions énoncées dans le règlement intérieur sera régularisée dans la facture à échoir du mois suivant.

La réservation de la facturation ACM vacances se fera un mois avant les vacances et sera facturée dans les mêmes conditions que la facturation Cantine – Garderie et ACM Mercredi)

Les nouvelles inscriptions à l'école devront être effectuées avant le 1<sup>er</sup> Août 2024 pour bénéficier des prestations en septembre.

Cette Délibération sera jointe aux règlements intérieurs de la Cantine et de l'Accueil de Loisirs, pour mise en œuvre et servira d'avenant aux dits règlements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- De mettre en place la facturation avec paiement à échoir,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures pour la bonne application de cette décision.

Adopté : à l'unanimité

---

**DL 2024-54 OBJET : AVENANT DL 2024-03 APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA C.C.P.F**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération de Conseil Communautaire du 09/04/24 modifiant les statuts de la C.C.P.F.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet de statuts ci-annexé portant sur le changement de lieu des réunions du Conseil Communautaire.

Adopté : à l'unanimité

**DL 2024-55 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE CCFF PORTEUR D'EAU DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « GUERRE DU FEU »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour l'acquisition d'un véhicule CCFF porteur de d'eau dans le cadre du dispositif « GUERRE DU FEU » la Commune de Tanneron étant une commune à fort risque incendie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- Sollicite auprès du Conseil Régional, le subventionnement et inscrit les crédits au Budget,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents pour la bonne application de cette décision.

Adopté : à l'unanimité

---

**DL 2024-56 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE CCFF**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, pour l'acquisition d'un véhicule CCFF porteur d'eau dans le but de la surveillance et la prévention en cas d'incendie, la Commune de Tanneron étant une commune à fort risque incendie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- Sollicite auprès du Conseil Départemental, le subventionnement et inscrit les crédits au Budget,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents pour la bonne application de cette décision.

Adopté : à l'unanimité

---

**DL 2024-57 OBJET : AVENANT DL2024-30 ATTRIBUTION D'UN SECOURS**

Le CCAS a été saisi par une famille de la Commune, concernant des difficultés financières, dans le cadre de la participation de leur enfant à la classe transplantée au ski du 18 au 22 mars 2024.

Un montant de 180 euros sera attribué par le CCAS à la Famille PRESTA à la Coopérative de l'école pour la participation de l'enfant LADOUCE Isia à la classe transplantée.

Cette somme sera imputée au budget du CCAS compte 65134 versements d'aides.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- D'attribuer cette somme et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Adopté : à l'unanimité

---

*La séance est levée à 19h12*

TANNERON, le 04/07/2024

Le Maire

Michel FELIX



La Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary of the meeting.

